

5/1 Petit Gibier

5/1-1 Lièvre d'Europe

5/1-1-1 Etat des lieux/ Bilan

Biologie :

Le lièvre d'Europe appartient à l'ordre des lagomorphes et à la famille des léporidés. C'est un mammifère de taille moyenne, de morphologie proche de celle du lapin mais plus grand et longiligne : longueur de 55 à 70 cm, queue non comprise (8 à 10 cm). Son poids adulte varie entre 2,5 et plus de 5 kg. Ses oreilles sont très longues et possèdent une pointe noire.

Il fréquente tous les types de milieux herbacés, avec une prédilection pour les paysages ouverts et peu boisés, particulièrement les champs cultivés. Le lièvre est principalement nocturne et crépusculaire, mais a aussi parfois de courtes périodes d'activité durant le jour, surtout en été. Il ne creuse pas de terrier et passe sa journée dans un gîte, simple dépression dans la litière ou le sol. Il en change presque chaque jour. Bien adapté aux bonds et à la course, la promptitude de ses réflexes et la rapidité de sa fuite (jusqu'à plus de 70 km/h) lui permettent d'esquiver la majorité des attaques des prédateurs.

Son régime alimentaire est herbivore, avec une préférence pour les graminées, sauvages ou



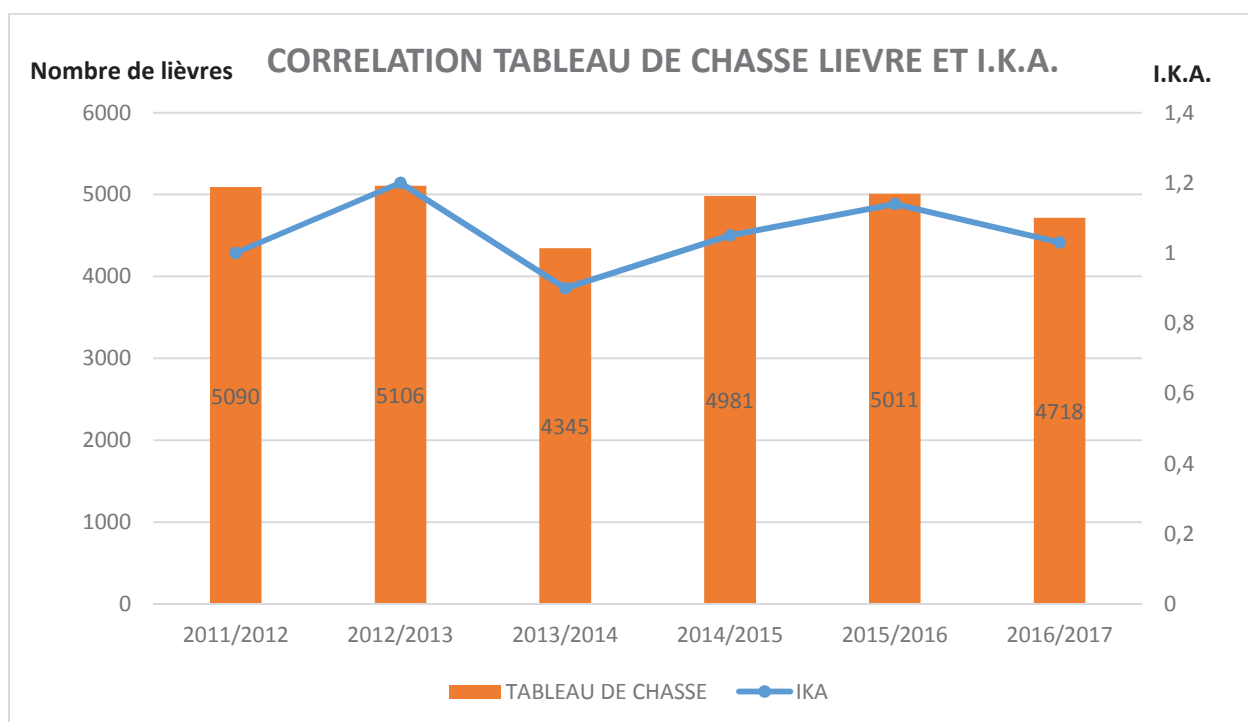
cultivées. Le lièvre vit en groupes plus ou moins lâches. Les différents individus d'un même groupe s'isolent pour leur repos diurne puis se retrouvent de nuit dans les mêmes champs où ils entretiennent des relations sociales développées.

Les parades nuptiales sont en particulier collectives. La durée de la gestation est de 41 jours mais deux gestations peuvent se chevaucher dans le temps (superfétation) : de nouveaux ovules sont fécondés quelques jours avant la mise bas de la première portée. L'intervalle entre deux mises bas successives n'est ainsi souvent que de 38 jours. La saison de reproduction s'étend de fin janvier à début octobre. Les sites de mise-bas ne présentent aucune particularité remarquable. Les levrauts, à la différence des lapereaux, sont autonomes dès la naissance : yeux ouverts, pelage complet, régulation thermique. Ils se dispersent assez vite à proximité pour ne se regrouper que quelques minutes le soir pour leur unique allaitement quotidien et ce jusqu'à l'âge d'à peine un mois.



Situation cynégétique :

Le lièvre d'Europe est chassé sur tout le département. Dans le Nord et l'Ouest de l'Yonne, le chien d'arrêt est le plus souvent employé, tandis que dans l'Est et le Sud, c'est le chien courant.

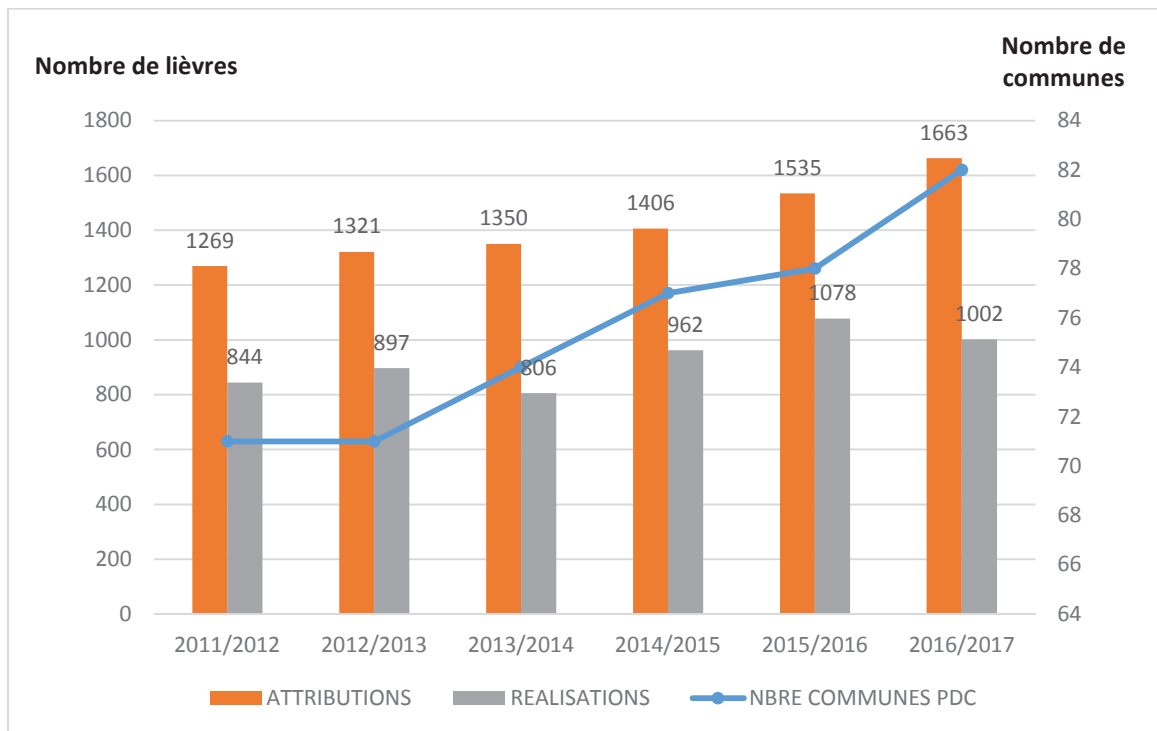


La moyenne des prélèvements du lièvre d'Europe dans le département de l'Yonne sur les 6 dernières saisons a été estimée à 4 900 individus.

Le lièvre fait l'objet d'un suivi de ses populations depuis plus de 25 ans dans l'Yonne par la

méthode des Indices Kilométriques d'abondance. Ces recensements concernent plus de 230 communes, soit 50 % du département. La moyenne départementale des I.K.A est d'1 lièvre au kilomètre éclairé.





Véritable outil de gestion, le plan de chasse « lièvre » est instauré pour une période de 5 ans sur certaines communes du département listées par arrêté préfectoral.

Ce système engage les responsables de chasse. Cette mesure réglementaire a permis

d'effectuer une gestion rationnelle des prélèvements cynégétiques sur 82 communes du département.

La moyenne des 6 dernières années des réalisations dans les communes en plan de chasse lièvre est de 65 %.

Situation sanitaire :

Entre 2012 et 2017, 57 lièvres ont été analysés dans le cadre du réseau SAGIR soit 21 % des cadavres dirigés sur le laboratoire. Les résultats d'analyses sont tous confirmés par des laboratoires agréés.

L'EBHS (European Brown Hare Syndrome) représente quasiment 30 % de la mortalité durant cette période chez cette espèce. Ce virus a principalement frappé en 2014, 2015 et surtout en 2017 avec 10 cas positifs sur l'ensemble du département.

Cinq cas de tularémie ont été recensés durant ces six années soit quasiment un cas chaque saison de chasse, ce qui confirme que

cette zoonose est bien présente dans le département imposant la plus grande prudence pour le transport d'un cadavre par son découvreur.

Il est malheureusement déjà à déplorer un cas positif de RHDV2 en 2017, virus hautement pathogène du lapin capable d'infecter aussi les lièvres en entraînant des mortalités très importantes, qui vient seulement d'être mis en évidence par des chercheurs de l'Anses.

Pour ce qui est du reste de la mortalité il s'agit principalement des infections bactériennes dues au parasitisme.



5/1-1-2 Enjeux / orientations

Les populations de lièvre d'Europe connaissent d'une année à l'autre des fluctuations importantes d'effectifs qui sont liées à des problèmes sanitaires, à la qualité de la reproduction et à l'impact de la prédation. La Fédération souhaite favoriser le développement des populations tout en maintenant le suivi scientifique de l'espèce.

5/1-1-3 Actions

● Recenser les populations

Afin d'avoir une bonne connaissance des effectifs reproducteurs et une estimation des fluctuations de population, la Fédération effectue des recensements au printemps.

De nombreux parcours de comptages nocturnes réalisés par le service technique de la

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne permettent d'établir des Indices Kilométriques d'Abondance pour les lièvres.

Le comptage par battue à blanc sur des secteurs échantillons est utilisé par la Fédération pour la gestion des populations de lièvre.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de recensement des lièvres.

● Connaître les prélèvements

La Fédération porte un intérêt particulier à la connaissance des prélèvements cynégétiques dans l'objectif d'adapter les techniques de gestion.

La méthodologie employée repose sur des enquêtes volontaires, sur des comptes rendus réglementairement obligatoires et sur des estimations.

Pour le lièvre, une enquête auprès des détenteurs de droit de chasse est réalisée chaque année. Le taux de retour de cette enquête volontaire avoisine les 80 %, représente plus de 70 % de la superficie chassable et plus de 90 % des communes du département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite perpétuer ces sources de données et les analyser, afin d'obtenir des enseignements quantitatifs, qualitatifs et géographiques des prélèvements.



● Estimer la réussite de la reproduction

Dans le but d'apprécier la qualité de la reproduction et de définir un indice de reproduction, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne adopte diverses stratégies en fonction des espèces.

L'analyse des tableaux de chasse donne une estimation de la qualité de la reproduction en comparant le nombre de jeunes à celui des

adultes. Un âge ratio en faveur des jeunes confirme une bonne reproduction de l'espèce. Cette technique utilisée pour le lièvre (par palpation des pattes antérieures) dès le premier jour de chasse informe le chasseur gestionnaire sur la possibilité de chasser l'espèce plus longtemps sans nuire à la population ou inversement, sur la nécessité d'arrêter immédiatement les prélèvements.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations d'analyse de la faune sauvage.

● Développer les plans de chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, dans un souci de gestion durable et concertée des populations de lièvres, souhaite développer les plans de chasse volontaires. Actuellement l'espèce est non soumise au plan de chasse départemental.

À la demande des chasseurs, la stratégie consiste à définir dans un premier temps une zone de gestion géographiquement compatible avec l'espèce visée. Ensuite, il est nécessaire d'informer tous les chasseurs évoluant dans cette zone sur la politique de gestion envisagée et d'animer ces structures de gestion au fil du temps.

F.D.C.Y. souhaite maintenir le fonctionnement actuel des plans de chasse «Lièvre».

● Suivre l'état sanitaire des populations

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne porte une attention particulière à la détection et à la surveillance des principales maladies des lièvres. Une partie de cette activité est englobée dans le réseau « SAGIR », réseau national FDC/ONCFS/FNC.

Le fonctionnement du réseau s'appuie principalement sur les chasseurs qui signalent les lièvres mourants et les cadavres. Après examen sommaire par un agent technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de

l'Yonne et si cela est jugé opportun, les animaux sont acheminés vers un Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Une information et une sensibilisation peuvent en découler à destination des chasseurs et autres usagers de la nature.

En cas de mortalités jugées anormales sur le lièvre, l'information permet aux chasseurs de prendre les mesures de gestion qui s'imposent pour la préservation de l'espèce

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne a la volonté de maintenir sa participation active au réseau S.A.G.I.R.



● Suivre les zoonoses

La Fédération porte une attention particulière à la détection et à la surveillance des principales zoonoses.

La stratégie consiste à collecter et/ou analyser les cadavres d'animaux sauvages et à récolter des informations sur les mortalités anormales. Pour le lièvre, cela concerne principalement la tularémie.

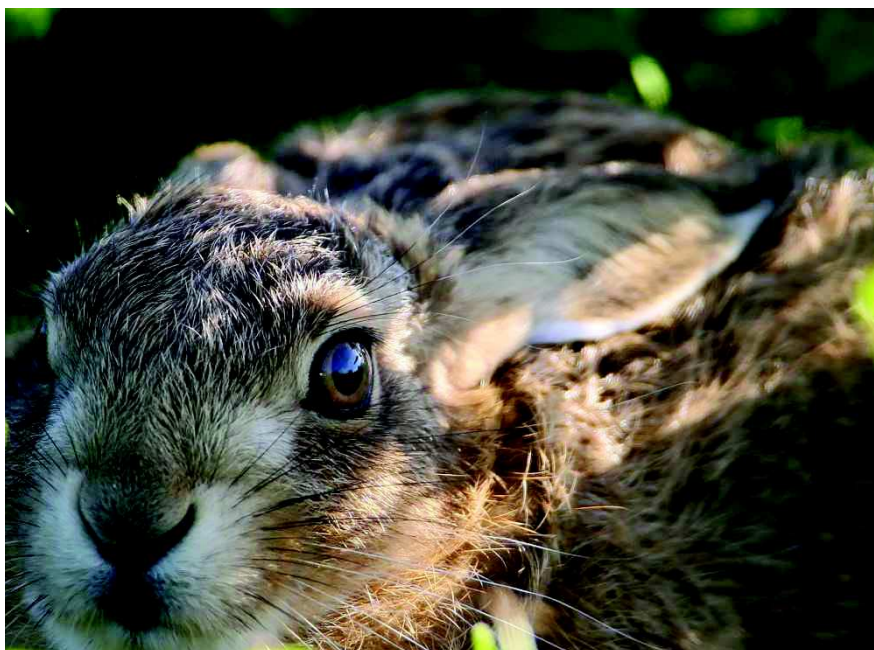
Consciente des risques sanitaires liés aux zoonoses, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne continuera à participer, dans la mesure de ses moyens, à des projets de recherche sur le lièvre.

● Développer les G.I.C.

Les réunions d'information et les visites de territoires sont autant d'occasions de rencontres entre les différents chasseurs d'un même

secteur, pour une meilleure cohésion du groupe et le cas échéant constituer des structures de type GIC.

Le développement des Groupements d'Intérêt Cynégétique est encouragé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne pour mobiliser les gestionnaires de territoires voisins sur une même politique de gestion.



5/1-2 Lapin de garenne

5/1-2-1 Etat des lieux/ Bilan

Biologie :

Le lapin de garenne est un petit herbivore au pelage gris-brun appartenant à l'ordre des lagomorphes (poids adulte moyen : 1,5 kg).

L'espèce possède un potentiel de reproduction élevé, une lapine pouvant produire plusieurs portées au cours d'une saison de reproduction particulièrement longue, débutant assez tôt en hiver et s'achevant généralement en début d'automne ; la gestation et l'allaitement durent chacun 1 mois. La maturité sexuelle est atteinte dès l'âge de 4 à 5 mois. La dynamique de population du lapin est caractérisée par un fort taux de renouvellement annuel des individus, donc des mortalités annuelles importantes, ainsi que par de grandes fluctuations d'effectif dues à



la sensibilité de l'espèce aux aléas environnementaux.

Les lapins vivent généralement en groupes sociaux de quelques adultes partageant une même garenne (réseau de terriers et lieu de mise-bas privilégié) et un domaine vital assez restreint (le plus souvent moins d'un hectare) sur lequel il se nourrit du crépuscule à l'aube.

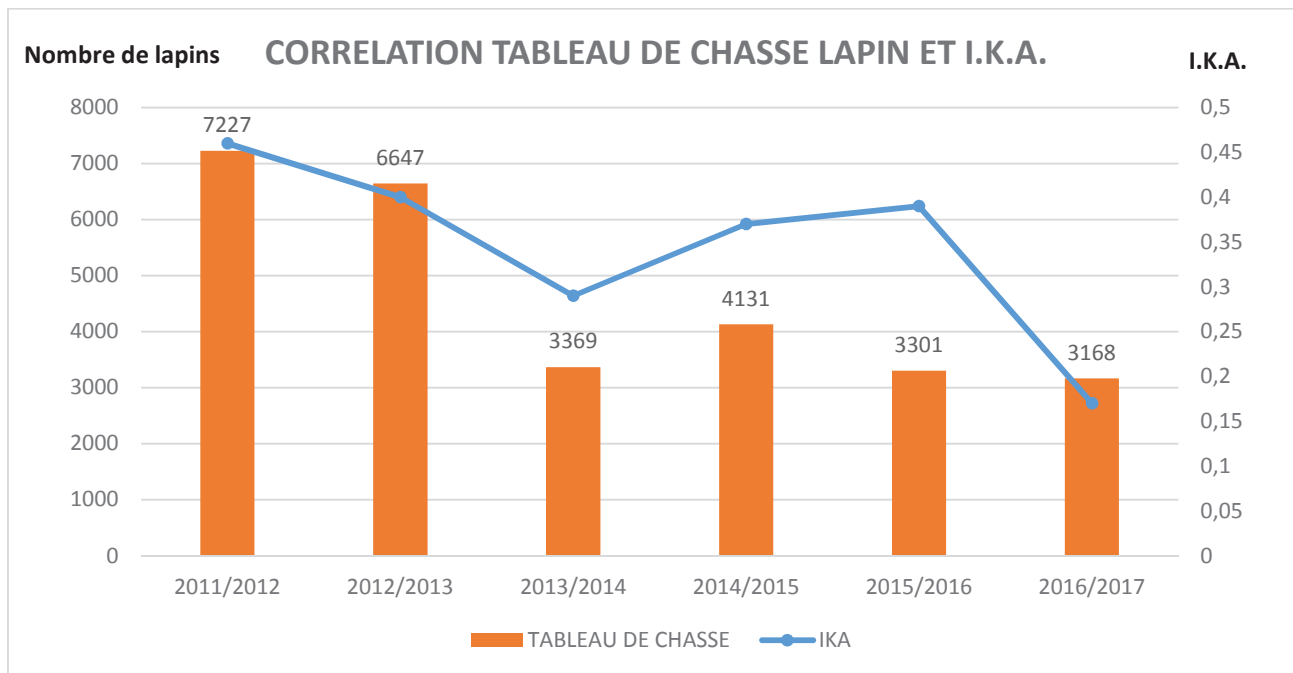
Même s'il affectionne particulièrement les graminées, son régime alimentaire plutôt opportuniste et peu exigeant permet au lapin de se maintenir dans les environnements les plus pauvres. L'espèce est ainsi capable de coloniser une grande variété de milieux ouverts ou semi-ouverts

Situation cynégétique :

Autrefois gibier de base du chasseur icaunais, le lapin de garenne est chassé au chien en début de saison. En milieu d'hiver, alors que les couverts se raréfient, les chasseurs utilisent le furet pour déloger les lapins de leurs terriers.

Ses populations ont connu une forte chute due notamment à la disparition de milieux favorables et aux flambées successives de maladies (myxomatose, VHD).





Les prélèvements de lapin de garenne dans le département de l'Yonne ont été estimés en moyenne à 4 640 sur les 6 dernières saisons.

Les résultats des comptages de nuit, organisés par la F.D.C.Y., complétés par la répartition des prélèvements, laissent apparaître

une présence de l'espèce sur la quasi-totalité des communes de l'Yonne, avec cependant des noyaux de population plus ou moins importants. La moyenne des recensements sur les 6 dernières années est de 0.35 lapin au kilomètre éclairé.

Situation sanitaire :

Entre 2012 et 2017, 41 lapins de garenne ont été analysés dans le cadre du réseau SAGIR, soit 15 % des cadavres dirigés sur le laboratoire. Les résultats d'analyses sont tous confirmés par des laboratoires agréés et non pas des suspicions.

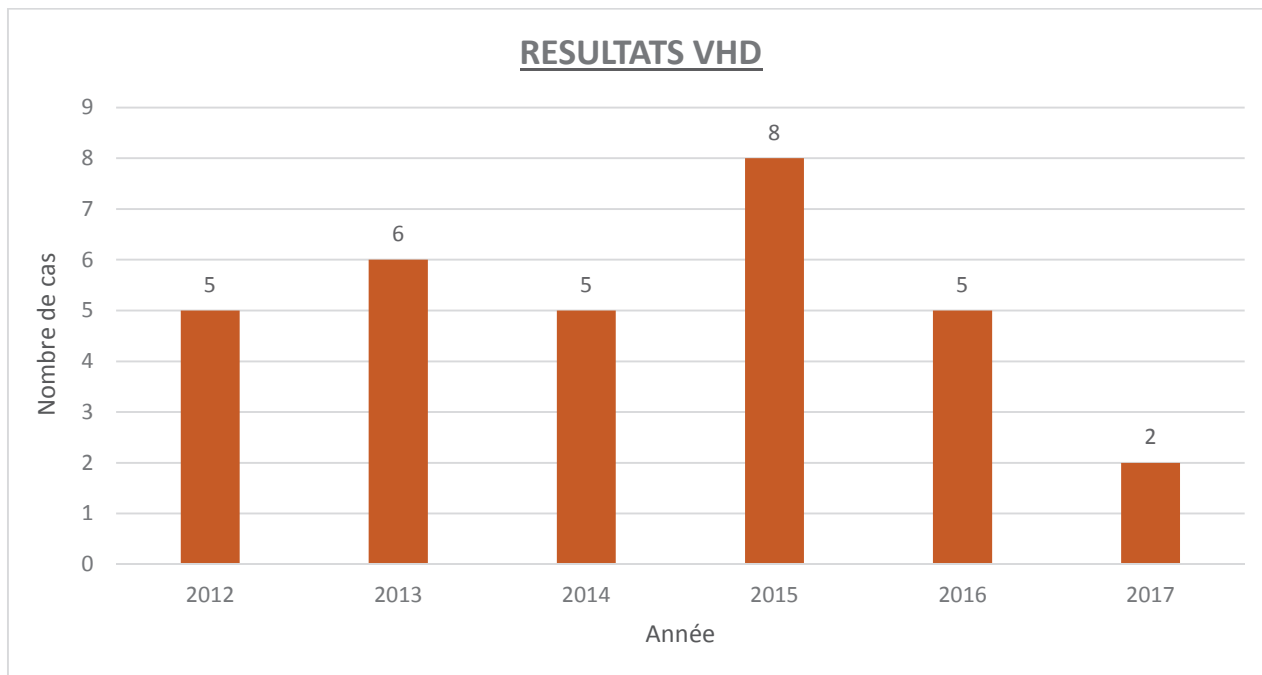
Les causes de mortalités du lapin de garenne sont principalement les épidémies provoquées par la myxomatose et le VHD.

Il y a 31 cas positifs VHD soit 78 % des analyses sur cette espèce durant cette période.

Le reste des analyses conclu à des infections bactériennes ou parasitaires.

Pour ce qui est de la myxomatose, le diagnostic se fait directement au vu des signes cliniques que présente l'animal. Chaque année, il est à déplorer une épizootie sur cette espèce.





Le virus RHDV2, virus hautement pathogène du lapin capable d'infecter aussi les lièvres en

entraînant des mortalités très importantes, vient d'être diagnostiqué sur 3 lapins en 2018.

5/1-2-2 Enjeux / orientations

La chasse du lapin de garenne tient une place importante auprès des chasseurs de l'Yonne. La Fédération s'engage pour favoriser le développement des populations dans les zones favorables. Elle s'engage également à maintenir l'ensemble des opérations de suivis.

5/1-2-3 Actions

● **Recenser les populations**

Afin d'avoir une bonne connaissance des effectifs reproducteurs et une estimation des fluctuations de populations, la Fédération effectue des recensements au printemps.

De nombreux parcours de comptages nocturnes réalisés par le service technique de la Fédération permettent d'établir des Indices Kilométriques d'Abondance pour les lapins de garenne.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de recensement du lapin de garenne.



● Connaître les prélèvements

La Fédération porte un intérêt particulier à la connaissance des prélèvements cynégétiques dans l'objectif d'adapter les techniques de gestion.

La méthodologie employée repose sur des enquêtes volontaires, sur des comptes rendus réglementairement obligatoires et éventuellement sur des estimations.

Pour le lapin de garenne, une enquête auprès des détenteurs de droit de chasse est réalisée chaque année. Le taux de retour de cette enquête volontaire avoisine les 80 %, représente plus de 70 % de la superficie chassable et plus de 90 % des communes du département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite perpétuer ces sources de données et les analyser, afin d'obtenir des enseignements quantitatifs, qualitatifs et géographiques des prélèvements.

● Adapter son statut à la situation réelle des communes

Le lapin est classé « espèce gibier » et sa chasse est permise de l'ouverture générale à la clôture générale.

Depuis 2017, **le terme « nuisible » est remplacé par le terme « susceptible d'occasionner des dégâts »**. Sous-entendu : « espèces qui peuvent occasionner des dégâts, généralement lorsqu'elles sont en surnombres ou proches des activités humaines ».

En France, la décision du statut du lapin se fait à l'échelle du département. Faisant partie des espèces « de la 3^{ème} catégorie », le classement du lapin est révisé tous les ans. Cette décision est prise par le préfet, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'objectif du classement du lapin de garenne en tant que « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » n'est **pas** son élimination totale, mais la possibilité d'intervenir à tir rapidement en cas de besoin, au mois de mars ou dès le 15 août, par piégeage ou avec bourses et furets toute l'année.

Compte tenu de la répartition très localisée des fortes populations, il paraît judicieux de délimiter au plus strict les territoires concernés par ce classement.

Dans tous les cas, si sa présence devenait insupportable dans les lieux où il est seulement classé gibier, la capture avec bourses et furets pourrait être autorisée exceptionnellement, en tout temps, à titre individuel, par le préfet.



● Suivre l'état sanitaire des populations

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne porte une attention particulière à la détection et à la surveillance des principales maladies du lapin de garenne. Une partie de cette activité est englobée dans le réseau « S.A.G.I.R. », réseau national F.D.C./O.N.C.F.S./F.N.C.

Le fonctionnement du réseau s'appuie principalement sur les chasseurs qui signalent les lapins mourants et les cadavres. Après examen sommaire par un agent technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de

l'Yonne et si cela est jugé opportun, les animaux sont acheminés vers un Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Une information et une sensibilisation peuvent en découler à destination des chasseurs et autres usagers de la nature.

En cas de mortalités jugées anormales sur les lapins, l'information permet aux chasseurs de prendre les mesures de gestion qui s'imposent pour la préservation de l'espèce.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne a la volonté de maintenir sa participation active au réseau S.A.G.I.R.

● Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, dans le cadre de la gestion du lapin de garenne, cherche à développer des opérations pilotes basées sur le volontariat des chasseurs.

Les réunions d'information, la visite de territoires gérés et la promotion d'aménagements spécifiques, telle que la garenne artificielle, constituent les mesures phares pour le développement de telles opérations.

La Fédération Départementale des Chasseurs souhaite mettre en place des territoires référents, afin de promouvoir la chasse du petit gibier.



5/1-3 Faisan commun

5/1-3-1 Etat des lieux/ Bilan



Biologie :

Le faisan commun est un oiseau de la famille des phasianidés au sein de l'ordre des galliformes. Le mâle (ou coq) a un plumage coloré rouille et ocre aux reflets brillants, avec une longue queue brun doré barrée de noir. La tête - séparée du corps par un collier blanc - et le cou sont vert foncé avec des reflets irisés bleu foncé. Il mesure 75 à 90 cm de long et pèse en moyenne 1,4 kg. La femelle (ou poule faisane) est plus petite, avec une queue plus courte. Son plumage est brun clair, tacheté de brun foncé et de noir.

Le faisan commun affectionne des paysages diversifiés avec des boqueteaux et des haies imbriqués dans les cultures. On le rencontre aussi dans d'autres milieux : régions marécageuses, bocage, landes, garrigue. C'est

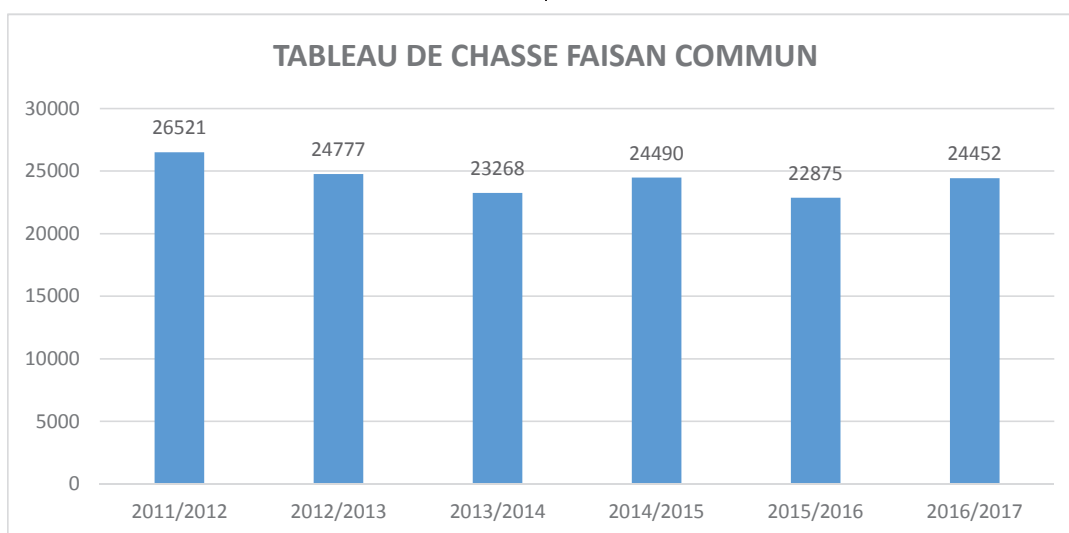
une espèce sédentaire à comportement territorial printanier marqué. Sa nourriture est à la fois animale (insectes, larves) et végétale (bourgeons, pousses, graminées, feuilles, graines de plantes cultivées). Les poussins consomment presque exclusivement des insectes jusqu'à l'âge de deux à trois semaines.

Le coq est habituellement polygame. La poule pond 9 à 12 œufs dans un nid situé à terre. L'incubation dure 24 à 25 jours. Les éclosions ont généralement lieu entre le début mai et la fin juin. Peu après la naissance, les jeunes quittent le nid avec la mère. Fin août, une compagnie se compose de 4 à 7 faisandeaux accompagnés de leur mère. A l'automne, les oiseaux tendent à se rassembler en groupes plus importants.

Situation cynégétique :

Le faisan commun est chassé dans tout le département, à l'exception des grandes zones boisées.

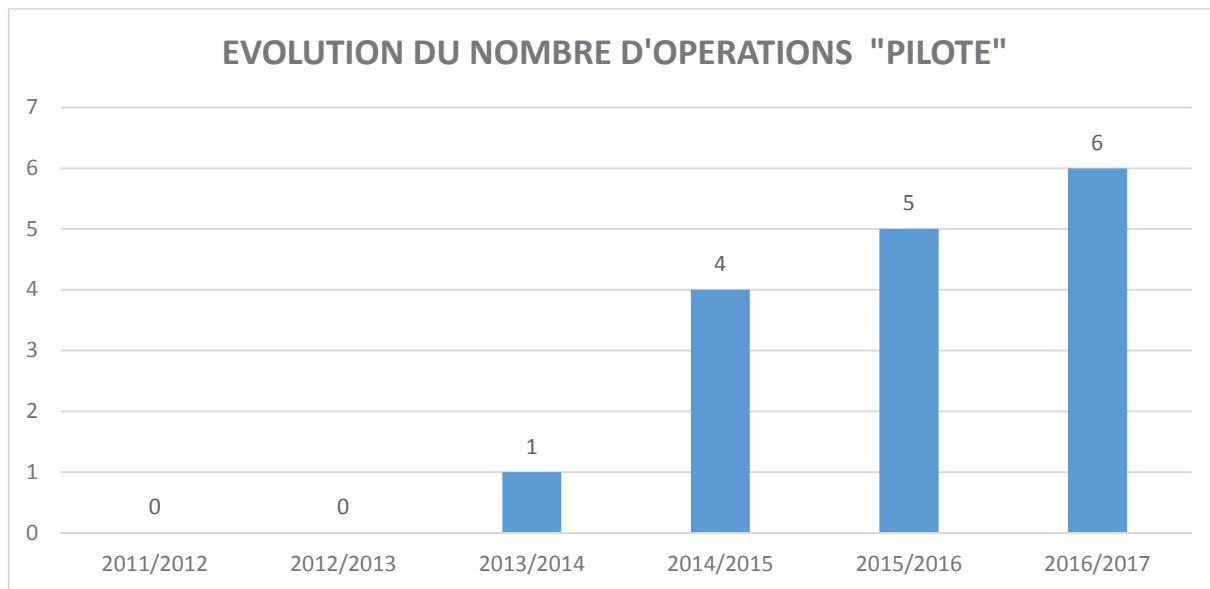
Il fait l'objet de renforcements de populations avant l'ouverture, en de nombreux endroits.



La moyenne des prélèvements sur les 6 dernières années est de 24 400 individus. Une grande partie de ce tableau est composé d'oiseaux issus d'élevage.

Des données sur l'espèce au printemps sont récoltées dans le cadre du réseau national « oiseaux de passage » F.D.C/O.N.C.F.S/F.N.C.





La Fédération a développé des opérations spécifiques « faisans » en élaborant des conventions de partenariat avec des sociétés de chasse locales. L'objectif était la réalisation de

volière à ciel ouvert dans le but de permettre une réimplantation du faisan sur des territoires favorables. Pour la saison 2016/2017, 6 volières étaient en fonction sur le département.

5/1-3-2 Enjeux / orientations

Le suivi et la gestion du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne. La volonté est de développer les populations par le biais d'opérations pilotes et de maintenir le suivi des effectifs dans le département.

5/1-3-3 Actions

● Recenser la population

Le comptage de faisans est effectué par comptage au chant, selon la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance.

Chaque année, le service technique réalise des points d'écoutes sur 40 stations réparties dans le département

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de recensement de la faune sauvage.



● Connaître les prélèvements

La Fédération porte un intérêt particulier à la connaissance des prélèvements cynégétiques dans le double objectif d'adapter les techniques de gestion.

La méthodologie employée repose sur des enquêtes volontaires et éventuellement sur des estimations.

Pour le faisan commun, une enquête auprès des détenteurs de droit de chasse est réalisée chaque année. Le taux de retour de cette enquête volontaire avoisine les 80 %, représente plus de 70 % de la superficie chassable et plus de 90 % des communes du département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite perpétuer ces sources de données et les analyser, afin d'obtenir des enseignements quantitatifs, qualitatifs et géographiques des prélèvements.

● Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, dans le cadre du faisan commun principalement, cherche à développer des opérations pilotes basées sur le volontariat des chasseurs.

En effectuant des comptages par battue à blanc ou au chant pour les faisans, la Fédération

Départementale des Chasseurs de l'Yonne assure le suivi de la population.

Les réunions d'information, la visite de territoires gérés et la promotion d'aménagements spécifiques, telles que la volière à ciel ouvert, constituent les mesures phares pour le développement de telles opérations.

La Fédération Départementale des Chasseurs souhaite mettre en place des territoires référents, afin de promouvoir la chasse du faisan.

● Favoriser les renforcements de population

Le principe retenu est d'encourager les chasseurs à repeupler au printemps et en été (maximum 31 août), afin de renforcer les populations existantes trop faibles pour supporter une pression de chasse. Ceci exclut les lâchers dits « de tir » qui consistent à lâcher les oiseaux pendant l'action de chasse.

Les techniques sont variables selon les territoires. Les oiseaux peuvent être lâchés en direct dans la nature ou passer par des parquets ou volières d'acclimatation (volières anglaises).

Actuellement, des subventions fédérales sont accordées aux cotisants d'un « contrat de services » de la F.D.C.Y. qui en font la demande lorsque :

- ils effectuent les repeuplements avant le 1^{er} septembre ou après la fermeture de l'espèce.
- ils conventionnent avec la F.D.C.Y. pour mener une politique faisan « volière anglaise » sur 5 ans.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne accompagne les opérations de «repeuplements» en faisans qui ont pour objectif la pratique d'une chasse de qualité.



● Promouvoir le repeuplement avec des animaux de qualité

Lors d'opérations de réimplantation et/ou de développement de populations de gibier la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne ne fait la promotion que d'animaux de souche génétiquement pure.

Lorsqu'il est possible d'obtenir des sujets repris en milieu naturel après l'obtention des autorisations préfectorales adéquates, ils sont privilégiés, mais une gestion encore plus draconienne est exigée.

Pour les faisans, il peut être choisi des oiseaux de souche « préservée ».

Pour tous ces projets visant des réintroductions avec des animaux de qualité, il est demandé aux chasseurs de ne chasser l'espèce qu'après un retour à un niveau de population suffisant.

La Fédération Départementale des Chasseurs souhaite réfléchir à une « charte qualité » avec des professionnels de l'élevage.

● Estimer la réussite de la reproduction

Dans le but d'apprécier la qualité de la reproduction et de définir un indice de reproduction, la Fédération adopte diverses stratégies.

Sur les secteurs ayant fait l'objet d'un recensement au printemps, l'observation des compagnies (échantillonnage) de faisans après les moissons d'été permet de calculer un indice de reproduction en nombre de jeunes par poule vue en été.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de comptage ou d'analyse de la faune sauvage.

● Réglementer l'agrainage

L'agrainage du faisan est autorisé toute l'année. Cependant, l'emploi de maïs est strictement interdit.



5/1-4 Perdrix grise et Perdrix rouge

5/1-1-1 Etat des lieux/ Bilan

Biologie :



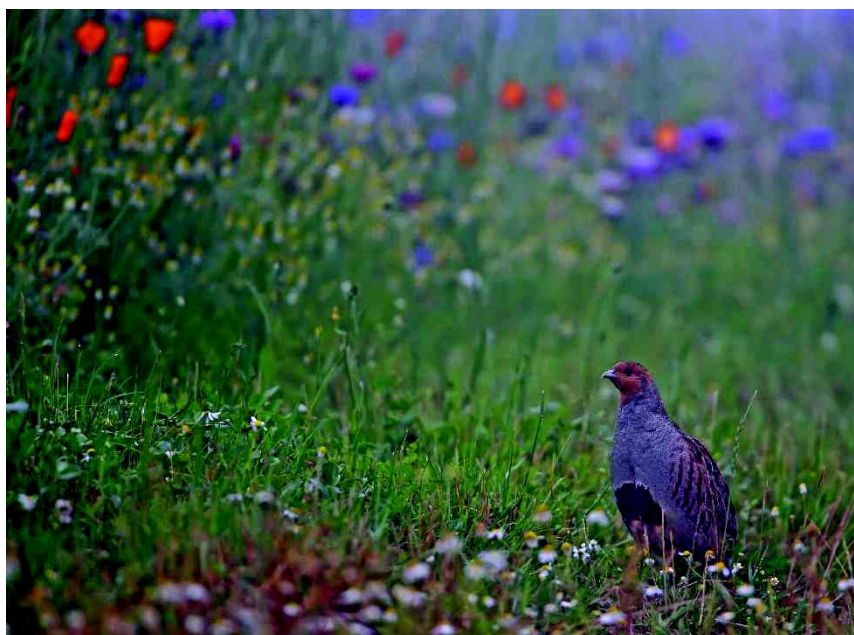
La perdrix grise

La perdrix grise fait partie de la famille des phasianidés. C'est un oiseau trapu à queue et ailes courtes d'un poids de 350 à 400 g à l'âge adulte. Son plumage est de couleur brune sur le dessus et gris bleuté sur le dessous avec fréquemment une tache châtain en forme de fer à cheval sur la poitrine.

On trouve les perdrix grises principalement dans les grandes plaines céréalières de la moitié nord de la France. Si une grande diversité de cultures lui est favorable, l'espèce est tout de même très inféodée à la culture des céréales à paille dont elle utilise fréquemment les bordures pour nicher. Un premier nid d'une quinzaine d'œufs est constitué à même le sol à partir du mois de mai. Si ce nid est détruit, un second puis éventuellement un troisième ou quatrième sont constitués. Après 24 jours de couvaie, les jeunes éclosent simultanément et quittent

immédiatement le nid. Ils sont capables de voler dès quinze jours. La plupart des éclosions a lieu entre la mi-juin et la mi-juillet. Les poussins se nourrissent principalement d'invertébrés jusqu'à l'âge de deux à trois semaines puis de végétaux, feuilles ou graines, comme les adultes et selon la disponibilité.

Les perdrix vivent en couples, ou parfois en trios, en fin d'hiver et au printemps puis, après éclosion, en groupes constitués d'une famille ou plus appelés compagnies. L'éclatement de ces compagnies et la formation des couples en hiver donnent lieu à des mouvements de dispersion des jeunes qui peuvent atteindre un ou deux kilomètres. Le reste de l'année, les perdrix bougent peu, si ce n'est en fonction des cultures et de leur évolution, notamment pour la recherche de couvert, de nourriture et de sites de nidification.



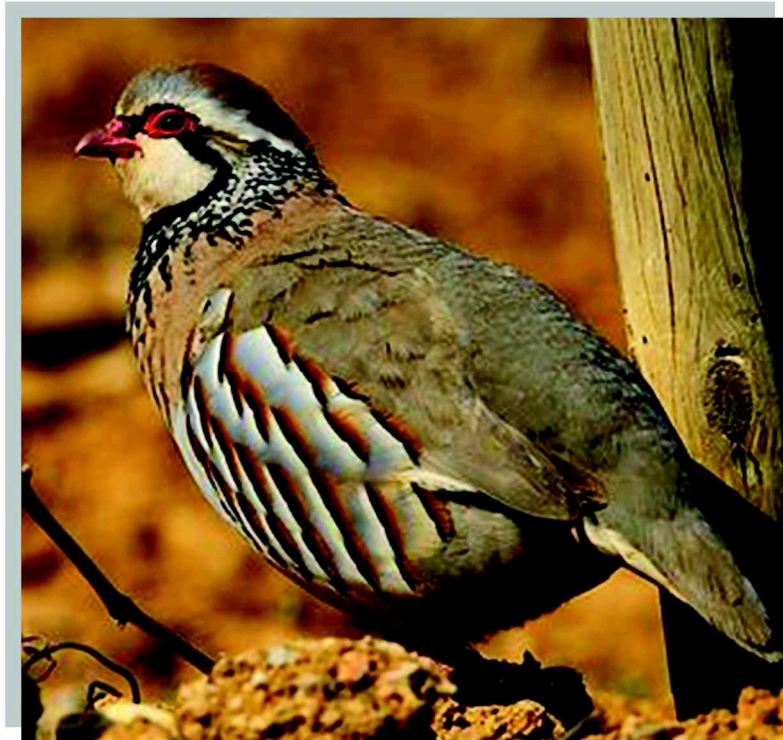
La perdrix rouge

La perdrix rouge appartient à la famille des phasianidés. Elle se distingue des autres perdrix du genre *Alectoris* à pattes et bec rouges par un collier noir diffusant en taches noires vers la poitrine et par les plumes des flancs marquées d'une seule bande noire. Le plumage des deux sexes est identique.

Le poids à l'âge adulte varie de 350 à 600 g pour une longueur moyenne d'environ 35 cm. C'est un oiseau des zones bocagères, céréalières et viticoles où il affectionne des habitats diversifiés. Il se nourrit surtout de végétaux variés (feuilles, fleurs, bourgeons, graines et fruits d'espèces cultivées ou non) mais

les insectes sont recherchés en été, surtout par les poussins.

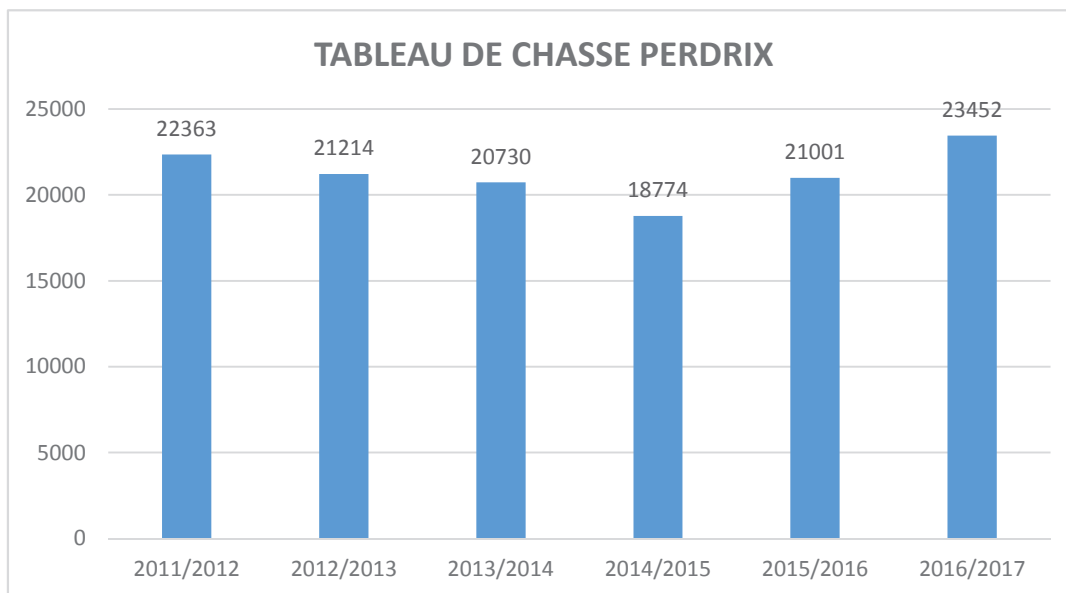
La perdrix rouge vit en couple au printemps. La poule pond 10 à 16 œufs dans un nid situé à même le sol. La double nidification (un nid couvé par le mâle et un par la femelle) est fréquente et des pontes de remplacement sont possibles en cas de destruction. L'incubation dure 23 à 24 jours. La majorité des éclosions a lieu entre mi-juin et mi-juillet. Les oiseaux vivent ensuite en compagnies constituées de façon assez instable (fréquents échanges d'un ou plusieurs groupes familiaux jusqu'à la dispersion et la formation des couples en hiver).



Situation cynégétique :

Qu'elles soient grises ou rouges, les perdrix sont des gibiers particulièrement prisés par les chasseurs de petit gibier au chien d'arrêt.

L'Yonne se situant dans la limite nord de l'aire de répartition de la perdrix rouge, le chasseur icaunais a la chance de pouvoir bénéficier de ces deux espèces.



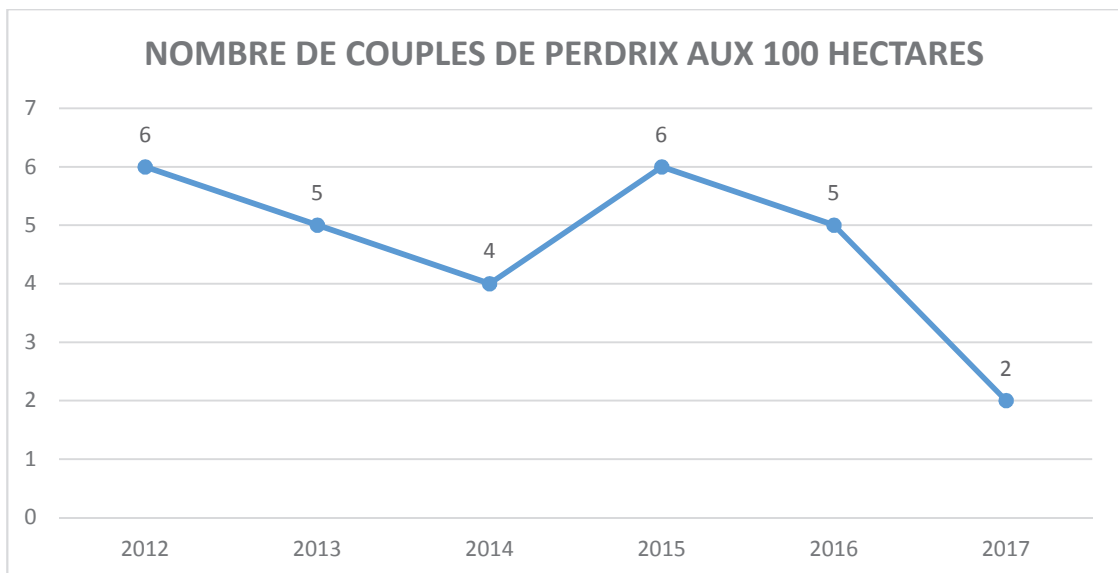
Les prélèvements de perdrix grises et de perdrix rouges dans le département de l'Yonne ont été estimés à 21 200 individus en moyenne pour les 6 dernières saisons.

En raison de la forte diminution des populations depuis la fin du XXème siècle, les perdrix font l'objet de renforcements de

population avant l'ouverture, en de nombreux endroits.

Depuis plus de 10 ans, 20 ans pour certaines communes, la Fédération effectue un suivi des populations au travers de deux comptages saisonniers sur des territoires de références.

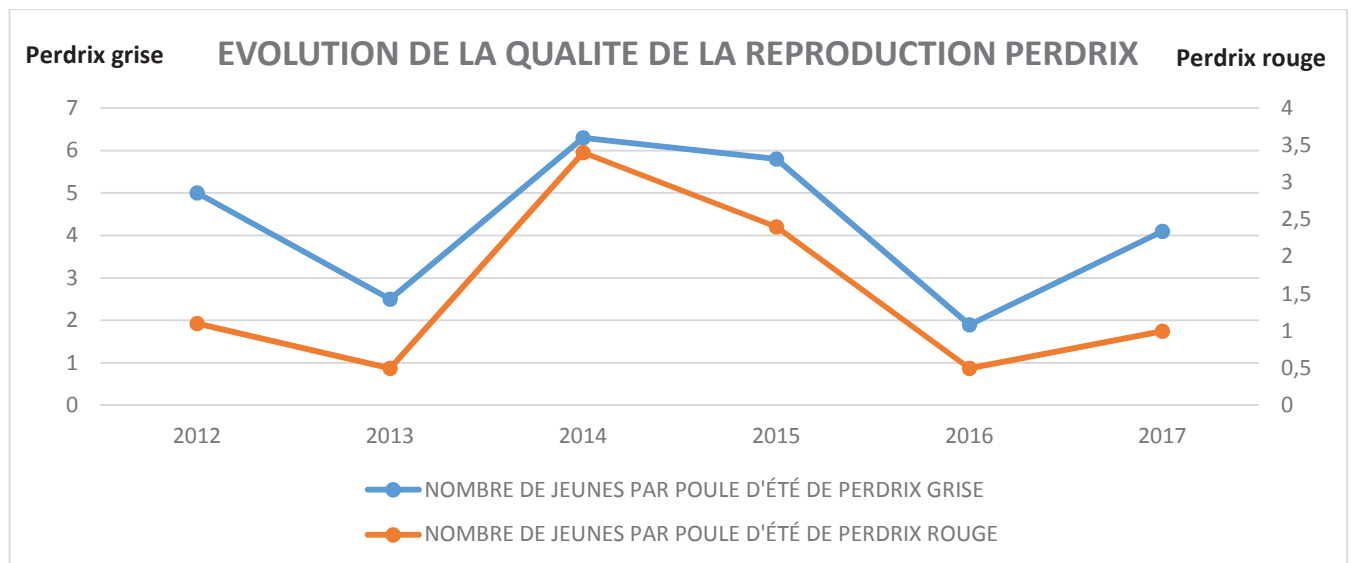




Ainsi, les stocks de reproducteurs sont estimés chaque printemps par battues échantillons ou par prospection des linéaires. La moyenne des 6 dernières années est de 4.6 couples de perdrix aux 100 hectares.

Les densités sont très variables d'un territoire et d'une année sur l'autre.

La reproduction est quant à elle estimée par échantillonnage des compagnies en été.



Très dépendante des conditions climatiques, la reproduction est un des facteurs clé de la bonne gestion des populations de perdrix.

Le plan de chasse « perdrix », mesure réglementaire appliquée à titre volontaire, permet d'effectuer une gestion rationnelle des prélèvements cynégétiques sur 6 communes ou parties de commune du département de l'Yonne.



Les habitats favorables ont fortement régressé depuis de nombreuses années entraînant de ce fait un déclin de la perdrix. La Fédération Départementale des Chasseurs s'engage à maintenir ses opérations scientifiques et à promouvoir l'ensemble des mesures favorables à la conservation de l'espèce.

5/1-1-3 Actions

● **Recenser les populations**

Afin d'avoir connaissance des effectifs reproducteurs et une estimation des fluctuations de population, la Fédération effectue des recensements au printemps.

Le comptage par battue à blanc sur des secteurs échantillons est utilisé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne pour la perdrix grise et pour la perdrix rouge.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de recensement de la faune sauvage.

● **Connaître les prélèvements**

La Fédération porte un intérêt particulier à la connaissance des prélèvements cynégétiques dans l'objectif d'adapter les techniques de gestion.

La méthodologie employée repose sur des enquêtes volontaires, sur des comptes rendus réglementairement obligatoires et éventuellement sur des estimations.

Pour la grande majorité des espèces de petit gibier sédentaire, une enquête auprès des détenteurs de droit de chasse est réalisée chaque année. Le taux de retour de cette enquête volontaire avoisine les 80 %, représente plus de 70 % de la superficie chassable et plus de 90 % des communes du département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite perpétuer ces sources de données et les analyser, afin d'obtenir des enseignements quantitatifs, qualitatifs et géographiques des prélèvements.



● Estimer la réussite de la reproduction

Dans le but d'apprécier la qualité de la reproduction et de définir un indice de reproduction, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne adopte diverses stratégies en fonction des espèces.

Sur les secteurs ayant fait l'objet d'un recensement des couples au printemps,

l'observation des compagnies (échantillonnage) de perdrix après les moissons d'été permet de calculer un indice de reproduction en nombre de jeunes par poule vue en été ou comptée au printemps pour la perdrix grise et en nombre d'adulte vu en été pour la perdrix rouge.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir et/ou développer ces opérations de comptage ou d'analyse de la faune sauvage.

● Développer les plans de chasse

La Fédération, dans un souci de gestion durable et concertée des populations de perdrix actuellement non soumises au plan de chasse départemental, souhaite développer les plans de chasse volontaires pour ces espèces.

À la demande des chasseurs, la stratégie consiste à définir dans un premier temps une zone de gestion géographiquement compatible avec l'espèce visée. Ensuite, il est nécessaire

d'informer tous les chasseurs évoluant dans cette zone sur la politique de gestion envisagée et d'animer ces structures de gestion au fil du temps.

Un plan de chasse existe pour les deux espèces de perdrix. Les attributions reposent sur l'analyse des résultats de comptages de printemps et des échantillonnages de compagnies.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite maintenir le fonctionnement actuel des plans de chasse « Perdrix ».

● Développer les opérations pilotes sur la base du volontariat

La Fédération, dans le cadre de la perdrix, cherche à développer des opérations pilotes basées sur le volontariat des chasseurs.

Les réunions d'information, la visite de territoires gérés et la promotion d'aménagements spécifiques, telles que les cages de pré-lâchers, constituent les mesures phares pour le développement de telles opérations.

La Fédération Départementale des Chasseurs souhaite mettre en place des territoires référents, afin de promouvoir la chasse de la perdrix.



● Favoriser les renforcements de populations

Le principe retenu est d'encourager les chasseurs à repeupler au printemps et en été (maximum 31 août), afin de renforcer les populations existantes trop faibles pour supporter une pression de chasse. Ceci exclut les lâchers dits « de tir » qui consistent à lâcher les oiseaux pendant l'action de chasse.

Les techniques sont variables selon les espèces et les territoires. Les oiseaux peuvent être lâchés en direct dans la nature ou passer par des parquets ou volières d'acclimatation.

Actuellement, une subvention fédérale est accordée aux cotisants d'un « contrat de services » de la Fédération, qui en font la demande et qui effectuent les repeuplements avant le 1^{er} septembre. De plus, depuis 2016/2017, la Fédération a lancé une vaste opération « perdrix grises » pour vulgariser la technique de pré-lâcher dite « cage de rappel surélevé » en subventionnant les oiseaux, les agrainoirs et les cages.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne accompagne les opérations de « repeuplements » en perdrix qui ont pour objectif la pratique d'une chasse de qualité.

● Promouvoir le repeuplement avec des animaux de qualité

Lors d'opérations de réimplantation et/ou de développement de populations de gibier la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne ne fait la promotion que d'animaux de souche génétiquement pure.

Lorsqu'il est possible d'obtenir des sujets repris en milieu naturel après l'obtention des autorisations préfectorales adéquates, ils sont privilégiés, mais une gestion encore plus draconienne est exigée.

Pour les perdrix, il peut être choisi des oiseaux de souche « préservée ».

Pour tous ces projets visant des réintroductions avec des animaux de qualité, il est demandé aux chasseurs de ne chasser l'espèce qu'après un retour à un niveau de population suffisant.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne souhaite réfléchir à une « charte qualité » avec des professionnels de l'élevage.

● Réglementer l'agrainage

L'agrainage des perdrix grise et rouge est autorisé toute l'année. Cependant, l'emploi de maïs est strictement interdit.

